



La Charte Environnementale du Groupe IER



Le Groupe IER met en oeuvre une politique environnementale afin d'exercer son activité dans le plus grand respect de l'intérêt général, tout en se conformant aux lois nationales et aux directives européennes. Le Groupe IER s'engage ainsi concrètement et à long terme sur la préservation de l'environnement par la prise en compte de ces exigences dans ses différentes composantes métiers :

Conception et fabrication

- Application des impératifs environnementaux dès la conception des produits afin de privilégier l'utilisation de ressources renouvelables et non polluantes, et de proposer des produits à faible coût environnemental d'exploitation.
- Gestion des installations du Groupe dans le respect des lois, normes et réglementations locales, avec en particulier la conduite régulière d'audits environnementaux.

Moyens et formation

- Réduction de l'exposition du personnel et des personnes proches des sites du Groupe aux risques concernant l'environnement, la santé et la sécurité par l'utilisation de technologies sûres et de procédures d'exploitation adaptées.

- Mise en oeuvre de ressources financières et humaines nécessaires à la sensibilisation et formation du personnel du Groupe en vue de faciliter l'amélioration permanente en matière d'environnement.

Relations avec nos parties prenantes

- Respect, de la part des fournisseurs et sous-traitants du Groupe IER, des exigences du Groupe en matière d'environnement, de sécurité et de santé.
- Information régulière et transparente du Groupe vis-à-vis de ses clients, actionnaires et partenaires sur l'aspect environnemental de nos installations et de nos produits.

Maxime Boulvain
Président